



Conditions générales

Si nous sommes dans l'obligation d'annuler le départ, pour n'importe quelles raisons, les participants seront intégralement remboursés des sommes qu'ils ont versées, mais sans toutefois prétendre à aucune indemnité.

En cas où il y aurait modification de parcours de la randonnée, pour n'importe quelles raisons, aucune indemnité ne sera due.

La paiement se fera soit à l'avancement et fera office de réservation, soit sur place avant le départ en randonnée pour les retardataires et dans la limite des places disponibles (mieux vaut payer à l'avance que de se voir refouler si les places sont complètes !!). En cas de désistement, de problèmes mécaniques ou autres avant ou pendant le raid le participant ne pourra prétendre à aucune indemnité ni remboursement (mieux vaut venir avec une machine en parfait état de fonctionnement)

Chaque participant est conscient qu'il évolue dans un milieu naturel sur des engins motorisé relativement puissant sans carrosserie extérieure et de ce fait peut courir un certain risque lié à cette activité.

Chaque participant assume ces éventuels risques en connaissance de causes et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à forest-quad, ou aux différentes personnes encadrant les randonnées.

Chaque participant doit se plier aux injonctions des guides et se conformer aux règles de prudence et de sécurité. Nous nous réservons le droit d'expulser à tout moment un participant qui ne respecterait pas les règles établies par forest-quad, et ce sans que ce dernier ne puisse prétendre à aucune indemnité.

Les effets personnels des participants reste en permanence sous leur propre responsabilité

Nous attirons une dernière fois l'attention, que seul les quads homologués et munis de leur pot d'échappement d'origine non bruyants sont admis lors de nos randonnées (nous nous réservons le droit de refuser des quads trop bruyants ou qui ne seraient pas conformes à la loi).

Une caution est à versée au début de la rando elle est de :

- 50 € pour les quads qui partent en randonnées avec un guide et sera remise à la fin de la rando si le comportement a été correct et si les règles établies par forest-quad ont été respectées
- 300 € pour les propriétaires de tripy. Cette caution sera rendue à la fin de la rando après déchargement de tous les fichiers d'enregistrement et road book contenu dans le tripy (a vous de sauvegarder vos fichiers sur disque dur ou sur dvd avant la rando) et si le comportement a été correct et les règles établies par forest-quad ont été respectées

**GPS ET TRIPY SUPPLEMENTAIRES STRICTEMENT INTERDIT
SOUS PEINE D'EXCLUSION DE LA RANDO ET NON
REMBOUSEMENT DE PARTICIPATION ET DE CAUTION (DES
CONTRÔLES SONT EFFECTUES SUR LE PARCOURS)**

Le road book reste la propriété de forest-quad et en signant ces conditions générales le quadeur s'engage à ne pas reproduire sous quelques formes que se soit ces parcours ni à y circuler sans autorisation sous peine de poursuites judiciaires

Charte Forest-Quad

Cette charte a pour objectif essentiel de faire prendre conscience aux personnes s'adonnant aux loisirs verts que nous évoluons dans un milieu fragile, et que le respect d'autrui, ainsi que le respect de la faune et de la flore sauvage est essentiel pour pérenniser nos passions que sont la pratique du quad et la découverte de la nature.

En signant la Charte , les randonneurs s'engagent :

- A circuler sur les chemins à vitesse raisonnable et à ne pas confondre la randonnée avec une course de vitesse.
- A respecter l'espace naturel dans lequel le randonneur évolue, sa quiétude et son état de propreté.
- A être irréprochable en terme de courtoisie envers les autres pratiquants de loisirs verts ainsi qu'avec les riverains (ralentir, couper le moteur , signe de la main)
- A ne circuler que sur des chemins qui sont autorisés sans jamais effectuer du hors-piste.
- A circuler avec un engin en règle vis-à-vis de la loi et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cet engin soit le plus silencieux possible et ne pollue pas l'environnement naturel dans lequel le randonneur évolue.
- Sur les chemins , laisser la priorité à tous les acteurs principaux de nos campagnes et forêts (agriculteurs , gardes forestiers , entrepreneurs forestiers , chasseurs...) en ne perdant pas de vue que nous ne sommes que tolérés dans les espaces naturels et que nous nous adonnons à un loisir , tandis que ces gens exercent leurs professions de manière à préserver cette nature.

Signature

Herminne Frédéric (FOREST-QUAD) - 25, Ville au bois - 4920 Aywaille (Belgique)

Tél/fax : 0032 87 37 70 17 - Gsm : 0032 497 416 495

Mail : forest-quad@skynet.be - Website : www.forest-quad.be